



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4113

Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de locaux du domaine public situés au 58-60 rue de Sèze à Lyon 6e, au profit de l'Espace 6 MJC

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4113 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DU DOMAINE PUBLIC SITUÉS AU 58-60 RUE DE SEZE A LYON 6E, AU PROFIT DE L'ESPACE 6 MJC (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association « Espace 6 MJC », sise 100, rue Boileau à Lyon 6^e, a pour but de permettre l'accès à la culture et aux loisirs au plus grand nombre, en proposant des activités hebdomadaires pour tous les âges (enfants, adolescents, adultes), dans tous les domaines (artistiques, sportifs, culturels). Chacune de ces activités est accessible à tous. Elles se déroulent dans un esprit de convivialité favorisant l'épanouissement des personnes dans l'intérêt du collectif. A chaque nouvelle saison, l'Espace 6 MJC propose de nouvelles activités pour élargir son public et tenter de répondre aux demandes de ses adhérents.

Pour permettre à l'association « Espace 6 MJC » de mettre en œuvre son projet associatif et développer ses activités en direction des lyonnais et notamment des habitants du 6^e arrondissement, la Ville de Lyon a signé le 17 février 2015 avec cette association une convention-cadre pluriannuelle qui fixe les objectifs partagés et les modalités du soutien de la Ville de Lyon.

La Ville de Lyon et l'association « espace 6 MJC » ont également signé une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux communaux situés 100, rue Boileau à Lyon (6^e arrondissement) au sein de l'Espace Simone André.

Toutefois, les activités de cette association, au vu des surfaces dont elle dispose dans ses locaux principaux situés 100, rue Boileau, ne peuvent se développer face à une demande croissante d'adhérents sur son secteur d'influence. Il est donc nécessaire pour l'Espace 6 MJC de pouvoir bénéficier de locaux supplémentaires.

Aussi, afin de permettre à la MJC de mener à bien les actions qu'elle conduit, conformément aux objectifs de la convention-cadre du 17 février 2015, la Ville de Lyon propose de mettre gratuitement à disposition par convention, un bien immobilier d'une surface d'environ 192 m², situé 58-60 rue de Sèze dans le 6^{ème} arrondissement, à compter du 1^{er} janvier 2019 et ce jusqu'au 30 septembre 2021.

Pour information, la valeur locative annuelle correspondant à cette mise à disposition est estimée à 26 635 euros.

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention de mise à disposition à titre gratuit du local communal situé 58-60 rue de Sèze à Lyon 6^e jointe en annexe à la présente délibération, au profit de l'association « Espace 6 MJC » sise 100, rue Boileau à Lyon 6^e est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles-Franck LEVY